

ENTREPRISE DE TRANSFORMATION ARTISANALE



RÉSEAU AGRICONSEILS LAURENTIDES

15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Tél. : 450 472-0440, poste 299

laurentides@agriconseils.qc.ca
www.agriconseils.qc.ca



Credit photo : Cégep régional de Lanaudière à Joliette

SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

AU PROFIT DE VOTRE FERME

Nous sommes là
pour vous aider.

Votre réseau Agriconseils
facilite l'accès aux services-
conseils offerts
dans votre région ainsi
qu'aux aides financières
qui les accompagnent.

PROGRAMME SERVICES-CONSEILS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec mandate les réseaux Agriconseils pour administrer le Programme services-conseils (PSC). Le but de ce dernier est d'accroître la compétitivité et la pérennité des entreprises de transformation artisanale. C'est aussi de réduire les risques financiers de ces entreprises par l'utilisation des services-conseils.

DÉFINITION D'UNE ENTREPRISE DE TRANSFORMATION ARTISANALE

- Petite entreprise de transformation alimentaire dont les produits sont le fruit du travail, habituellement non automatisé, d'une matière première provenant majoritairement du Québec;
- L'entreprise a un propriétaire principal actif dans l'exploitation de l'entreprise ainsi que dans les opérations de transformation;
- Elle compte un maximum de dix employés, y compris les propriétaires.

AIDE FINANCIÈRE

Pour les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ (NIM)

- De 50 % à 75 % des dépenses admissibles (selon le type de service), maximum de 10 000 \$ sur 5 ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018

ENTREPRISE DE TRANSFORMATION ARTISANALE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au PSC, une entreprise de transformation artisanale doit :

1. Utiliser plus de 50 % des ingrédients provenant de l'agriculture québécoise;
2. Avoir un NIM. Vous n'en avez pas un? Contactez votre direction régionale du MAPAQ pour valider votre admissibilité à titre de transformateur artisan;
3. Avoir un chiffre d'affaires supérieur à 30 000 \$ et inférieur à 500 000 \$. Ce montant englobe les revenus réalisés par les entreprises apparentées, affiliées ou sous le contrôle des mêmes personnes.

Sont exclues du programme les entreprises ayant réalisé 50 % de leur chiffre d'affaires en tant que :

- Épiciers/Supermarchés
- Restaurateurs
- Traiteurs

EXEMPLES DE SERVICES-CONSEILS ADMISSIBLES

Dans le cadre du PSC, le réseau Agriconseils Laurentides peut vous proposer des services-conseils dans deux secteurs d'intervention :

1. Services en gestion

- Analyse du coût de revient
- Diagnostic global de l'entreprise
- Plan d'affaires
- Plan de marketing et de commercialisation
- Etc.

2. Services techniques

- Analyse des opérations de production
- Mise à l'échelle de produits
- Séquence de travail optimale
- Etc.

COMMUNIQUEZ AVEC LA DIRECTRICE AFIN D'ÊTRE RÉFÉRÉ SELON VOS BESOINS

Louissette Rougeau, agronome
Directrice du réseau Agriconseils Laurentides
15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : 450 472-0440, poste 299
Courriel : laurentides@agriconseils.qc.ca



Crédit photo : APFFQ